

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2020

Délibération : **2020-03- 22**
OBJET : **SUPPRESSION / CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**
Nomenclature : **4.1.1**

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe :

Le deux mars deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt et un février deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Valérie ROBERT, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Jean-Claude SALAU,

Rapporteur : Catherine CADOU

1- En septembre 2019, a été mise en œuvre la restructuration des accueils de loisirs et a été lancé la première saison Jeunesse.

Parallèlement à cette évolution de l'offre de services des accueils de loisirs Enfance – Jeunesse, a été expérimentée une nouvelle organisation du service, avec comme première étape : l'identification d'un responsable par structure.

Afin de garantir la bonne adéquation entre moyens engagés et résultats visés, entre ambition de service public et qualité de vie au travail des agents, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique a été missionné d'octobre à décembre 2019, pour donner à voir le travail réel et le périmètre d'intervention des agents du service (diagnostic), et co-construire - avec l'équipe et en s'appuyant sur la phase d'expérimentation - un schéma d'organisation opérationnel et durable (propositions d'évolution).

Par rapport à ce qui préexistait à l'expérimentation, le schéma d'organisation cible proposé est basé sur les principes suivants :

- L'identification d'un coordinateur du service, qui assure également le rôle de référent Jeunesse ;
- La suppression de l'échelon d'adjoint ;
- L'identification d'un responsable par structure, ce qui nécessite la pérennisation du poste de responsable des A'Venturiers ;

- La re-ventilation des heures de Marine Coustans et Sébastien Jacob (entre 200 et 300 heures travaillées en 2019 en plus du temps complet pour compenser les manques actuels de l'organisation) sur les postes de responsables de Pikoti et A'venturiers
- Une répartition de missions transversales entre le coordinateur et les responsables de structure (ex : veille juridique, organisation d'exercices de sécurité, etc.).

Pour les usagers, les équipes d'animation, les services municipaux mais aussi les Élus, ce schéma d'organisation cible permet une meilleure visibilité sur qui fait quoi.

Il permet par ailleurs, en offrant à l'équipe la possibilité de remettre en place des temps de travail collectifs, d'assurer une cohérence dans la prise en charges des enfants / jeunes de 3 à 20 ans, d'assurer une continuité éducative.

En termes de fonctionnement, il garantit la continuité de service (organisation entre 5 responsables et non plus 3 avant expérimentation) et un lissage des projets et pics d'activité à l'année, et offre par ailleurs des marges de manœuvre indispensables au regard du contexte de développement de la commune : croissance démographique et augmentation d'effectifs, montée en charge de la saison Jeunesse, potentiel de partenariats forts et utiles à développer avec les acteurs locaux (associations treilliéraises notamment).

Vu l'avis de la commission ressources du 11 février 2020,

Il est donc proposé la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} mars 2020 afin de recruter un responsable de la structure A'venturiers.

2- Vu la demande de reclassement d'un agent travaillant au multi-accueil,
Vu la proposition de la collectivité d'intégrer le service espaces verts,
Vu la nécessité de remplacer cet agent au poste d'agent petite enfance et restauration,

Il est donc proposé la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} mars 2020.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable à la modification du tableau des effectifs proposée ci-dessus.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 2 mars 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20200302-2020-03-22-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020